



MIRAH
Ministère des Ressources
Animales et Halieutiques



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union – Discipline – Travail

ETAT D'ADHESION ET DE MISE EN ŒUVRE DE L'AMREP : CAS DE LA CÔTE D'IVOIRE



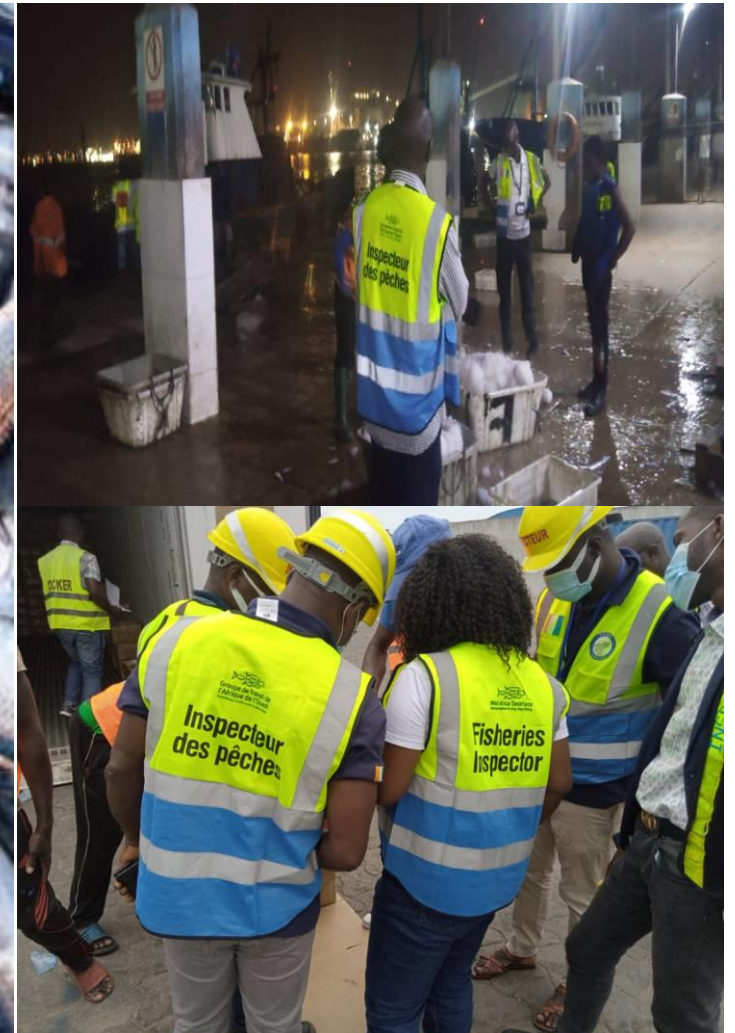
Par M. DJANHAN KONAN JEAN BAPTISTE

Ingénieur Halieute

Chef de Service à la Direction des Pêches

PLAN

- ❑ INTRODUCTION
- ❑ INITIATIVES D'APPUI A L'AMREP EN CI
- ❑ ACTIONS REALISEES
- ❑ DEFIS
- ❑ BESOINS PRIORITAIRES
- ❑ LES PERSPECTIVES



1. Introduction

- ❖ La Côte d'Ivoire a ratifié l'accord sur les mesures du ressort de l'Etat du port le 17 septembre 2019 pour renforcer la coopération internationale dans le cadre de la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN)
- ❖ Pour promouvoir la durabilité des ressources maritimes ;
- ❖ Permettre à la Côte d'Ivoire d'exercer un contrôle plus strict sur les navires opérant dans ses eaux ;
- ❖ Certaines dispositions de l'AMREP ont été intégrées dans le décret sur les modalités du SCS DE 2021:

2. INITIATIVES D'APPUI A L'AMREP EN CI

02 grandes initiatives d'appui à l'AMREP sont en cours :



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

- ❑ **Trygg Mat Tracking (TMT) et Global Fishing Watch (GFW) en collaboration avec le CPCO** ont développé un programme dédié d'appui à la mise en œuvre pratique de l'AMEP en Afrique



- ❑ Le projet de la FAO, GCP/INT/413/EC intitulé « 3^{ème} projet d'appui au programme mondial de développement des capacités du PSMA et action de suivi du 33^{ème} comité des pêches et de l'aquaculture de la FAO ».



Global Fishing Watch

3. ACTIONS REALISEES ET PRINCIPAUX ACQUIS OBTENUS

Participation aux outils internationaux et régionaux de mise en œuvre

- Les **02 Ports (Abidjan et San Pedro)** ont été formellement désignés et déclarer sur le portail de la FAO ;
- La Côte d'ivoire a désigné officiellement **son point focal opérationnel et institutionnel** à la FAO;
- la Côte d'ivoire, a intégré **ces navires disposant de numéro de OMI** dans le Global record
- La Côte d'ivoire participe activement **au test et à la mise en oeuvre du Système mondial d'échanges d'informations**, depuis son lancement en 18 décembre 2023 par la FAO (03 comptes)
- Participation aux différents groupes de travaux Adhoc (régionaux et internationaux) sur la mise en œuvre de l'Accord

Au Niveau Juridique et Institutionnel

- **Développement d'une Stratégie nationale** pour la mise en œuvre de l'AMREP ;
- **analyse les textes juridiques SCS** et proposition d'amendements ;
- **02 projets d'arrêtés ministériels et interministériels** pour la mise en œuvre de l'AMREP sont disponibles
- **Le Centre de surveillance des Pêches** assure la coordination et la mise en œuvre de tout le dispositif SCS par ricochet **la mise en œuvre de l'AMREP** ;
- **Les points focaux** opérationnels **du PAA et de la DGAMP** ont été désignés
- **Mémorandum** en matière d'inspection et de partage d'info avec le Liberia et le Panama

Au niveau opérationnel

- **Renforcement des capacités en matière d'inspection (plusieurs formations réalisées)**
la conduite d'une inspection ciblée d'un cargo frigorifique ,Un Mentorat de l'équipe technique du CPCO;
- **Remise des tablettes et Introduction de VV « VESSEL VIEWER » : qui fournit un outil d'historique des navires (Une application de TMT et GLOBAL FISHINGWATCH)**
 - tablettes Active 2 et Active 3
- **Développement d'une procédure d'analyse de risque** ,se basant sur le profil portuaire et des critères d'évaluations (pavillon ,type de navire ,zone de pêche et fréquence de visite)

Au niveau opérationnel

- **Elaboration d'un Manuel de procédure SCS** ,avec les SOPs pour la mise en œuvre de l'AMREP

.....	/ 8
Formulaire 12 - Form.01 _CSP/06 _rapport d'observation visuelle	91
Formulaire 13 - Form.01 _FNP/01 _formulaire de demande d'inscription au FNP	99
Formulaire 14 - Form.01 _INSP/01 - Check-list pour la conduite des inspections	122
Formulaire 15 - - Form.01 _MEP/01 – Diffusion de DPEP à l'autorité portuaire	155
Formulaire 16 - Form.02 _MEP/01 – Formulaire de transmission de l'autorisation d'entrée au port	156
Formulaire 17 - Form.03 _MEP/01 – Formulaire de transmission de la requête de refus d'entrée au port .	157
Formulaire 18- Form.04 _MEP/01 – Formulaire d'autorisation d'entrée à des fins exclusives d'inspection	158
Formulaire 19 - Form.05 _MEP/01-Formulaire de Demande Préalable d'Entrée au Port.....	161
Formulaire 20 – Form.01 _MEP/03 - Modèle de rapport d'inspection AMREP	177
Formulaire 21 - Form.01 _MEP/04 – Formulaire de notification de la décision de refus d'entrée au port .	189

Le modèle de la DPEP est exactement conforme à l'annexe A de l'AMREP

Quelques chiffres

Mois (2024)	janv	fev	ma r	avr	mai	jui n	juil	aou t	sep t	oct	nov	dec	tot
Nbre inspections Debarq / transbor	22	18	23	34	45	49	32	57	43	63	43	55	484

Nbre de DPEP reçues (2024)	302 (63 %)
Nbre de DPEP traitées	252

Un seul cas a fait l'objet
de refus de service
portuaire : le navire
panaméen **Orange ICE**

Quelques chiffres :

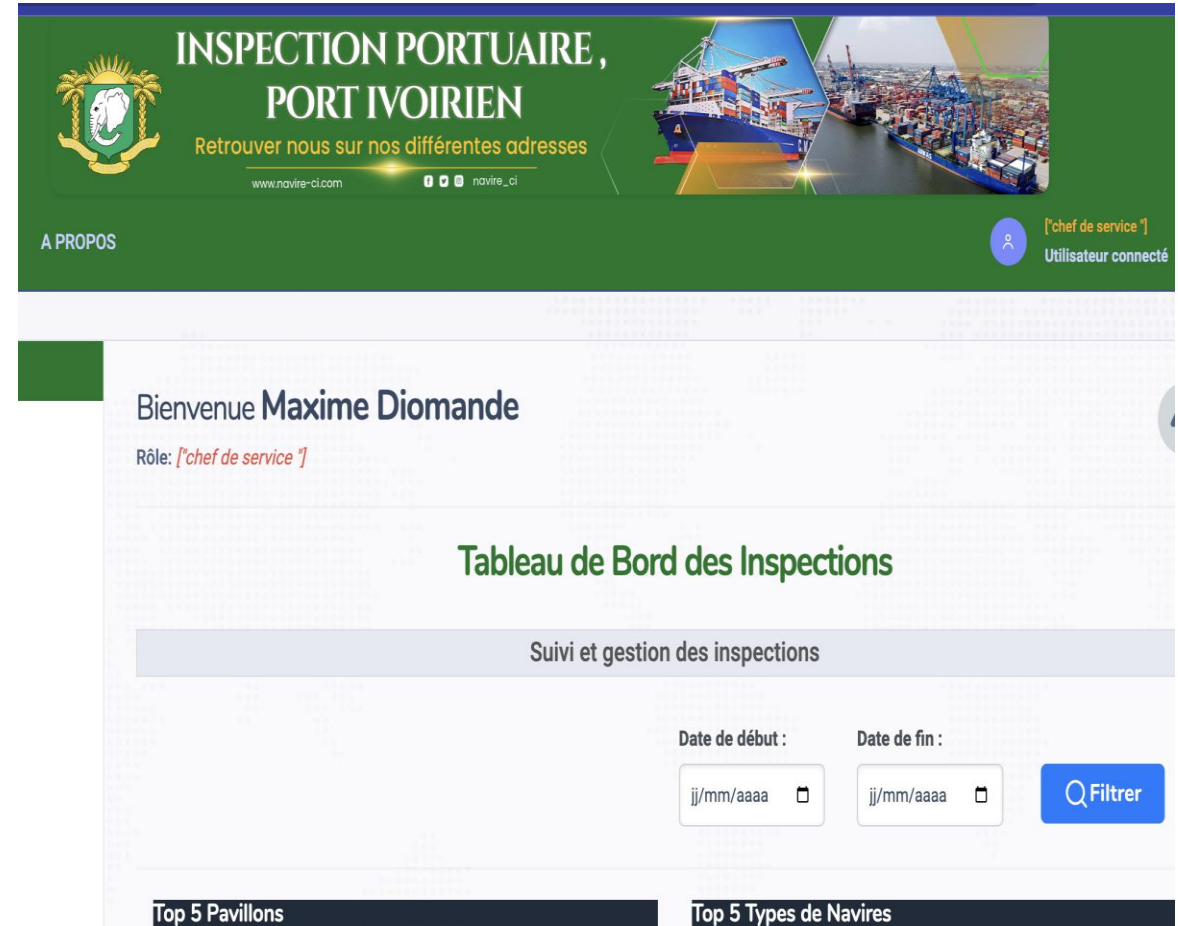
Au premier semestre de l'année 2024, **82** navires battant pavillons étrangers ont été reçus au terminal à pêche. Ils se répartissent en **28** navires reefers, **30** thoniers senneurs, 1 Palangrier, **11** Navires de soutien à la pêche, **2** cargo thoniers, 1 casier congélateur et 9 chalutiers.

Au niveau opérationnel

- Développement de deux plateformes digitalisées



Plateforme E-DPEP pour la
soumission des DPEP



Plateforme de réalisation des inspections
et le registres toutes des inspections

4. Défis

- ❖ les textes réglementaires de la loi en 2016 depuis sont adoption sont encore en attente de signature.
- ❖ Absence d'intégration et de coordination nationales formelles dans les activités de SCS des activités au port :
- ❖ Absence de Procédures inter-administrations pour l'échange d'informations.
- ❖ insuffisance de ressources humaines suffisamment qualifiées pour la conduite des inspection type PSMA.

5. Besoins prioritaires

- Formation des inspecteurs des pêches intégrant toutes les lignes directrices de l'AMREP
- Assistance technique pour l'Amélioration du cadre juridique conformément aux provisions de l'AMREP
- Assistance dans la mise en place d'une unité d'inspection inter-administration au port
- Formation à l'inspection des cargos frigorifiques.

6. Les perspectives

- Prendre les textes réglementaires intégrant les mesures de l'AMREP ;
- Sensibiliser les différentes administrations et Operateurs aux procédures opérationnelles de l'AMREP ;
- former les acteurs sur les différents outils:
 - **E-DPEP** (plateforme en ligne de traitement des demandes d'entrées au port)
 - **E-INSPECTION** (plateforme de gestion des inspections portuaires)
- Poursuivre le renforcement des capacités des inspecteurs sur les inspections type AMREP ;
- Développer les capacités opérationnelles nationales dans le traitement des DPEP ;
- Mettre en place des procédures pour l'autorisation d'entrée ou de refus au port et l'utilisation des services des ports en lien avec l'autorité portuaire a travers l'arrêté sur l'AMREP ;
- Sensibiliser les différentes administrations et Operateurs aux procédures opérationnelles de l'AMREP ;
- Formation des inspecteurs aux Exigences de l' AMREP.



**MERCI DE VOTRE
AIMABLE ATTENTION**

